

# Le Monde Economie

Opinions et stratégies, acteurs et entreprises

## Banques : le scénario de la nationalisation

- 400 milliards de dollars de fonds publics déjà versés en capital
- La crise s'aggrave : les Etats doivent-ils prendre le contrôle total ?
- L'éclairage de Martin Wolf sur la fin du tabou aux Etats-Unis



ILLUSTRATION : COLOMBIER

Faut-il nationaliser les banques pour les sauver de la faillite et permettre au système de crédit de fonctionner à nouveau ? L'urgence de la crise a déjà franchi en partie le débat, d'abord

### Dossier

avec la nationalisation salvatrice, en février 2008 de la banque Northern Rock au Royaume-Uni, puis la participation de la puissance publique à la recapitalisation d'établissements bancaires. L'état bri

tannique est en passe de devenir 75 % des droits de vote de la Royal Bank of Scotland (RBS). 36 % de Citigroup appartiennent désormais à l'état américain. En Allemagne, un quart de la Commerzbank est passé sous contrôle de l'état, qui envisage des nationalisations forcées de banques en difficulté. En France, il montera à 20 % du nouvel ensemble Caisses d'épargne. Banques populaires. Les Etats-Unis et les Etats européens ont déjà apporté quelque 400 milliards de dollars (316 milliards d'euros) d'argent public au

capital des banques en grande partie sous forme de capital « dormant » : actions sans droits de vote ou titres de « quasi-fonds propres » rémunérés. La puissance publique a aussi engagé de nombreuses autres mesures de soutien garanties massives sur les dépôts, les financements ou les actifs bancaires, mise à disposition par les banques centrales d'emprunts monétaires de liquidités, en échange de titres de plus en plus risqués. Mais il va falloir aux établissements encore plus d'argent. Le

fonds monétaire international (FMI) estime que les banques américaines et européennes auront besoin en 2009 et en 2010 d'au moins 500 milliards de dollars supplémentaires – juste pour éviter que leurs fonds propres ne se détachent d'importance – dans son rapport sur la stabilité financière dans le monde du 28 janvier. Quelle a payer et à garantir la puissance publique ne devrait elle pas choisir de prendre elle-même le pouvoir et d'imposer une nationalisation à 100 % ?

►► Lire la suite page 4

### Emploi Spécial industrie p. 7 à 10



Travaux publics, énergie, télécoms : des îlots de résistance dans la tourmente

### Chronique p. 3

Les appétits miniers de Pékin par Philippe Chalmrin

### Entreprise p. 3

Au-delà des « trois tiers », par Pierre-Yves Gomez

## Jean Pisani-Ferry Pour un nouveau pacte de stabilité

De 3 à 4,4 % du produit intérieur brut (PIB) attendus en 2009 en Allemagne, de 1 à 6 % en France, de l'ordre de 1 à 5 % aux Etats-Unis. Partout, les déficits publics s'envoient et l'inquiétude monte. À peine la relance engagée, faut-il déjà se préparer à une imminente rigueur ?

Ce serait une erreur grave. Les derniers données indiquent que la contraction est aussi rapide et aussi prononcée en Europe qu'aux Etats-Unis, où le Congrès vient de voter un plan de relance massif qui devrait, dès 2009, injecter deux points de PIB dans l'économie. Pourtant, l'effort européen est sensiblement plus limité. La Commission de Bruxelles chiffre la relance européenne entre trois et quatre points de PIB, mais elle n'obtient ce chiffre qu'en ajoutant à l'effort budgétaire les prêts publics ou parapublics, alors que ces derniers ne font que substituer au crédit privé défaillant, et surtout le jeu des stabilisateurs automatiques, le fait qu'en l'absence de toute mesure, le déficit se creuse en raison de moindres ventes). Or ces stabilisateurs peuvent à tout moment le choc, pas de relancer. Une évaluation réaliste chiffre pour 2009 l'effort budgétaire à 0,9 point de PIB. C'est clairement insuffisant, d'autant que les investissements d'infrastructure ne seront mis en œuvre que progressivement. En Allemagne, par exemple, le gros de la dépense n'interviendra qu'à l'été 2009.

Le contraste entre les deux rives de l'Atlantique ne s'explique pas par les situations budgétaires initiales : la dette publique est sensiblement au même niveau dans les deux cas. Il résulte principalement de la fragmentation européenne. Celle-ci conduit chaque pays à solliciter secrètement que ses voisins relâchent à sa place (comme l'a dit avec candeur un ministre irlandais, « la meilleure relance est celle de nos partenaires commerciaux. Elle stimule nos exportations sans rien nous coûter »). Elle est pour ensuite les pays dont les finances publiques sont les plus fragiles à la défiance des marchés. La Grèce et l'Irlande doivent payer des primes élevées pour placer leurs dettes. L'Italie se sentait certaine qu'elle n'ose prendre de mesure de relance significative. Cette combinaison d'attentisme et d'appréhension explique que ni l'Allemagne, qui pourtant n'est pas l'Italie, qui voudrait, ne soutienne plus l'attentisme.

Pour sortir de ce blocage, il faudrait que tous les pays participent à la relance, à charge pour les plus fragiles ou les plus fragiles de s'engager en contrepartie à des mesures rigoureuses de redressement qui seraient mises en œuvre dès le retour de la croissance.

►► Lire la suite page 2

### Annonces

- Paroles d'experts Energie Page 13
- Dirigeants
  - Finance, administration, juridique, RH
  - Banque assurance
  - Conseil, audit
  - Marketing, commercial, communication
  - Santé
  - Industries et technologies
  - Carières internationales
  - Multipeste
  - Collectivités territoriales
- Pages 11 à 16

Consultez notre site : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

On peut souhaiter des solutions énergétiques d'avenir...

Retrouvez-nous en page 10.





# Entreprise Pierre-Yves Gomez Au-delà de la théorie des « trois tiers »

Les débats qui ont lieu autour du sujet de la répartition des profits en « trois tiers » – entre les salariés et actionnaires – se fondent sur une opposition classique que l'on trouve autant chez Marx que chez les penseurs libéraux d'un côté les actionnaires possédant la propriété de l'entreprise et leur part des dividendes, de l'autre les employés qui apportent leur force de travail rémunérée par les salaires.

annonces par le CAC40 en 2008, environ 70 milliards de euros ont été versés en prime et bonus. Si déduisant que cela paraît, on diminue la rémunération de l'entreprise, de ce fait, les salaires.

Mais l'opposition entre capital et travail est mise en cause par une seconde raison, comme l'ont montré deux chercheurs de l'université de Chicago, Raghuram Rajan et Luigi Zingales. Les compétences, les réseaux, les connaissances ou les talents dont se servent les individus dans leurs activités professionnelles ont pris une importance déterminante dans nos sociétés fondées sur l'exploitation du travail. C'est désormais un « capital humain » que l'on fait

fructifier dans l'entreprise, de manière à utiliser au mieux sur le marché du travail. Les salariés qui sont fortement dotés ont davantage de moyens pour capter non seulement les meilleures postes et positions de pouvoir dans l'entreprise, mais aussi une plus grande part des revenus du travail.

### Lignes de fracture

Pour Rajan et Zingales, le problème de justice sociale n'oppose donc plus seulement la propriété du capital au travail, mais aussi les salariés entre eux, selon qu'ils sont plus ou moins pourvus en « capital humain » valorisable ils concluent que la pression des actionnaires, donc du capital financier, peut même requiesciter la poursuite de certains salariés en contenant leur pouvoir (Saving

Capitalism, from the Capitalists, Random House, 2003)

D'autres auteurs, comme Margareta Blom (Vanderbilt University) qui s'inspire de leurs travaux, estiment que cette poursuite doit être contenue par la représentation de la diversité des salariés dans les instances du gouvernement des entreprises (Ownership Policy Control Rebuilding Corporate Governance for the Twenty First Century, Brookings Institution, 1993). Il faudra prendre en considération ces nouvelles lignes de fracture dans l'entreprise si on veut réfléchir sérieusement à une refondation du capitalisme et de sa gouvernance.

Pierre-Yves Gomez est professeur à l'EM Lyon et directeur de l'Institut français de gouvernement des entreprises ([www.igf-online.eu](http://www.igf-online.eu))

# L'arme des matières premières premières change de mains

Il y a un an tout début de l'année 2008 l'Europe a pu profiter légitimement dans le monde de la mine et de l'énergie. Les cours mondiaux du pétrole et des métaux flambèrent, et avec eux les bénéfices des entreprises pétrolières et minières ainsi que leur capitalisation boursière. Gazprom (Russie) et PetroChina (Chine) se voyaient de dans le rôle de premières entreprises mondiales, en termes – un peu théoriques certes – de valeur de marché. L'Anglo-australien BHP Billiton, le premier groupe minier mondial, lançait de son côté une offre publique d'achat (OPA) hostile sur son grand concurrent et compatriote Rio Tinto, qui se trouvait alors valorisé à hauteur de 140 milliards de dollars (100 milliards de euros, selon les taux de change de l'époque). Au même moment, le groupe minier brésilien Vale cherchait à acheter le congolombrat belge Xstrata pour quelque 60 milliards de dollars.

Dans ce grand jeu, la Chine ne paraît guère s'être impliquée. La Russie refusait obstinément tout droit de capitaux chinois dans ses sociétés minières et, pour contraindre la menace que représenterait pour son approvisionnement en miner de fer la concentration de BHP Billiton et de Rio Tinto, le holding public chinois Chalco doit payer le prix fort pour acquérir, en février 2008, 9,3 % de Rio Tinto.

### La chronique de la semaine

**Philippe Chamin**  
Professeur à l'Université Paris Dauphine

Mais en une année, les choses ont bien changé. Après un pic en juillet 2008 les prix se sont effondrés et avec eux les bénéfices des producteurs. Le grand jeu minier est arrivé. BHP Billiton a abandonné son offre publique d'achat hostile sur Rio Tinto, qui ne vaut plus que 60 milliards de dollars. Chacun pense vite et cherche désespérément à gérer les dettes contractées en ces temps meilleurs pour réaliser de la croissance externe par d'autres acquisitions, aujourd'hui bien difficiles à digérer.

De fait, le pouvoir a changé de main, c'est désormais la Chine qui est aux manettes. Le Kremlin a même dû accepter l'investissement de 35 milliards de dollars de deux groupes pétroliers chinois dans la construction d'oléoducs destinés à fournir la Chine en pétrole.

Mais c'est dans les mines australiennes que les Chinois ont réalisé leurs plus beaux coups. Rio Tinto aux abois a accepté la montée de Chinalco dans son capital à hauteur de 20 %, ainsi que des investissements directs de la société chinoise dans plusieurs de ses actifs miniers pour un total de 19,5 milliards de dollars. OZ Minerals (cuivre et zinc), le troisième groupe minier australien à quantifier lui fait obéir une OPA de 15 milliard de dollars de la part d'un autre groupe chinois, China Minmetals. Enfin, le métalurgiste chinois Hunan Valin Iron a acheté 5,5 % de Foster Wheeler (minier de fer).

Ces dernières années, l'angoisse de la Chine était de manquer. Chaque fois que le président chinois partait en voyage en Afrique ou en Amérique latine, il emmenait avec lui des industriels pour acheter. Derniers arrivés, les Chinois n'obtiennent que les « restes » que les compagnies occidentales tendaient à dégrader, du minerai de cuivre dans la République démocratique du Congo sécurisé par la garnie, du pétrole au Soudan bloqué par la communauté internationale, ou dans les zones les moins sécurisées du Nigeria. C'est maintenant un laps-trouge qui accueille les groupes chinois. Même en Australie, le pays le plus riche de l'Océanie, on passe avant toute considération d'indépendance nationale. Il est probable que le tour du Brésil viendra dans quelques mois.

Quoi qu'il en soit, les groupes chinois ont plutôt mauvaise réputation, celle de prédateurs qui pincent les forêts primaires, les algues ou les minerais, qui exploitent la main d'œuvre locale et importent souvent leurs produits pour « cooler » les travailleurs. Mais ils en deviennent pas moins incontournables. Le monde est ainsi en train de découvrir que l'arme des matières premières change de main à peu de frais. C'est désormais Pékin qui a le droit!

### Que faire ? par Pessin

La métamorphose des grandes entreprises... c'est ce que nous avons connue à partir des années 1970. Avec la financiarisation, une partie importante de l'épargne des ménages est allée capter par les fonds d'investissement et placée dans le capital de ces entreprises. De ce fait, des millions d'épargnants ont été entraînés à s'adresser essentiellement les salaires des catégories moyennes et inférieures, ainsi qu'aux dividendes distribués par les actionnaires des grandes sociétés cotées. Directement, lorsque plus seulement une part du capital est détenue par des actionnaires salariés – selon la Fédération européenne des actionnaires salariés, ces derniers ont touché en 2008 13 % des plus grands bénéfices capitalistes européens.



Mais les salaires sont surtout indirectement bénéficiaires des dividendes dans la mesure où les fonds qui gèrent l'épargne des ménages (comme nos SICAV) ou les fonds de pension américains ont des parts dans les actions. Les dividendes des perçus servent à verser des intérêts annuels aux épargnants. Sur les 100 milliards de profits

# Droit social Francis Kessler Le casse-tête de l'allègement des charges sociales

Le droit français des prélèvements destinés à financer la Sécurité sociale est assis sur deux piliers : la cotisation et le cotisant. Mais cet impôt est en train de changer, visant à diminuer le coût de la main-d'œuvre. Mais leur mise en œuvre est le plus souvent compliquée, voire impossible.

Enfin, certaines conditions d'exonération deviennent de véritables casse-tête en pratique. Entre 2005 et 2009 ont été publiés neuf volumes des circulaires ministérielles interprétant des conditions d'exonération de cotisations sociales patronales sur les primes aux contrats complémentaires de prévoyance et de retraite ayant un caractère « collectif » et obligatoire.

### Imperial écorné

Dans la loi du 13 août 2004, un chapitre du code de la Sécurité sociale intitulé « mesures visant à garantir les ressources de la Sécurité sociale » indique que ces exonérations « donnent lieu à compensations par l'État ». Mais cet impératif a été écorné par la loi du 2 août 2005 qui stipule que « les lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS) peuvent écorcher ou modifier des mesures de réduction ou d'exonération de cotisations de Sécurité sociale non compensées ».

Ainsi, la LFSS pour 2009 a instauré huit dispositifs qui restent à la charge des régimes de base I. Pour limiter ces « pertes d'assiette » qui n'ont jamais gênées et qui, selon le Sénat, vont coûter à une perte de 8 milliards d'euros en 2009, le législateur a, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, créé le forfait social : les entreprises devront désormais acquiescer une contribution patronale de 2 % sur les rémunérations qui sont exclus de l'assiette des cotisations de Sécurité sociale mais assujetties à la CSG. Cette règle est « la encore, qu'apparemment simple.

Sont notamment concernées les sommes versées par l'entreprise au titre de l'investissement ou de la participation, les absences de l'employeur aux plans d'épargne d'entreprise ou à des plans d'épargne pour la retraite collectif ou encore le financement des prestations de retraite supplémentaire. En revanche, certaines sommes exonérées de coti-

sations et soumises à CSG seront aussi exonérées de forfait social. C'est le cas de la fraction des indemnités versées dans certains cas de rupture du contrat de travail. Quant aux attributions de stock options, elles seront exonérées de cotisation et de forfait social, mais resteront soumises à la contribution sociale de 10 % instaurée en 2003.

Certains points restent obscurs : les textes semblent soumettre les indemnités journalières d'assurance-maladie versées par l'employeur au forfait social, ce peut être une source de conflit entre l'employeur et les Ursaf. Le forfait social ajoute ainsi à la complexité du droit des contributions sociales, stigmatisée par la Cour des comptes. Mais le pape, surtout pour les employeurs (et salariés) encherchant les dispositifs de rémunération hors salaire. ■

Francis Kessler est maître de conférences à l'Université Paris 1.

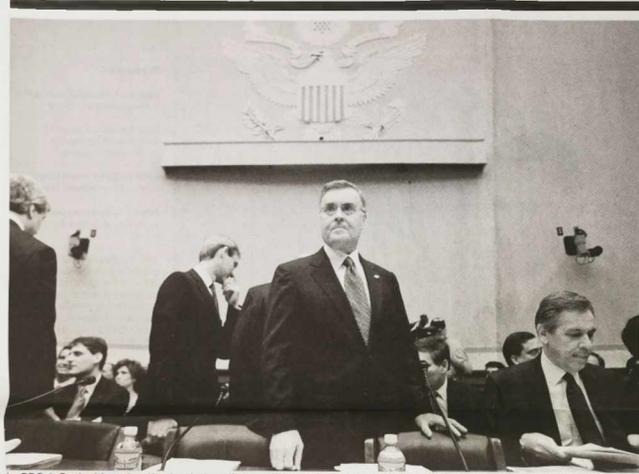
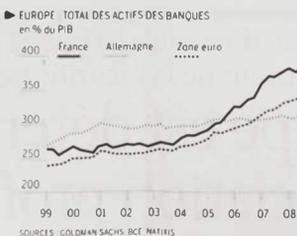
**DAUPHINE**  
ADMISSION en 3<sup>ème</sup> année de Licence Economie Appliquée

Étudiants habituels d'un 1<sup>er</sup> semestre, Gestion ou MASS (Licence Économique) ou 1<sup>er</sup> semestre de Licence Économique Appliquée.

- Libération de cours liée avec notre diplôme en Master.
- Economie d'entreprise et des marchés
- Economie et ingénierie financière
- Economie internationale et Développement
- Economie quantitative

Réunion de présentation à l'Université Paris Dauphine  
Le mardi 17 mars 2009 à 17 h 30. Amphithéâtre 11 (11<sup>ème</sup> étage)





Le PDG de Bank of America, Ken Lewis, lors d'une audition au Congrès le 11 février. Les patrons de huit grandes banques américaines étaient alors interrogés sur leur utilisation de l'aide financière allouée par l'État fédéral. CHP, SONDRELLA, GETTY IMAGES, AFP

►►► « Le retour à un système financier quasi administré et régulé par un indépendant pas d'avoir sa loi d'une unité importante pour l'économie tout en ensemble », vient M. Coughand. « Le métier de l'Etat n'est pas de faire des prêts au secteur privé », ajoute Laurence Boone, chef économiste de Barclays Capital en France, pour que le risque serait de prêter des crédits peu rentables ou des clients insolvent. L'introduction d'un « biais politique » dans la distribution de crédits ne répond pas trop redouté par John Williams, spécialiste de la gouvernance d'entreprise pour le fonds de retraite des enseignants américains, TIAA-CREF, et président de Social, conseiller en relations avec les actionnaires. « Les périodes exceptionnelles requièrent des mesures exceptionnelles. Nous n'aurions pas le droit », dit Benjamin Quatrepoint, président de la Société des investisseurs américains, qui se dit « le secteur privé lui-même va pas maintenir un grand dialogue dans la question de ces établissements ».

►►► « Quand la Surde a nationalisé l'Etat pour avoir le droit de voter en isolant les mandats actifs et en retirant une unité d'intermédiation financière normale. Et il n'est pas possible de nationaliser totalement pour y parvenir ? Si les Etats occidentaux faisaient la même chose en même temps, cela compliquerait la mesure d'efficacité des banques », explique M<sup>me</sup> Boone. En revanche, elle met en avant le système « assistantiel » retenu par le Royaume-Uni, pour plafonner les pertes des banques sur leurs actifs compromis. L'Etat apporte sa garantie en échange d'une cotisation - éventuellement payée par la banque en actions - augmentée d'une franchise et d'une participation de 10 % aux pertes. Cela n'a d'ailleurs pas empêché l'Etat britannique de monter au capital des banques. L'important est que l'intervention de l'Etat ne se traduise pas par une socialisation des pertes et une privatisation des profits. **Adrien de Trocoul**

## « Chaque crise financière rouvre le débat sur la moralisation de l'argent »

Damien de Blic, sociologue à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Nicolas Sarkozy proposait à l'autisme un pacte moral avec les banques. Sur quoi repose l'idée qu'il serait amoral, voire immoral, d'aider ce secteur ?

La suspicion d'injustice existe à différents niveaux. Le premier est l'expérience immédiate que peut faire tout individu avec sa banque en cas de découvert par exemple et les régies beaucoup plus lâches qui sont appliquées à ces mêmes établissements pour des pertes bien plus importantes et décalagées dans le temps. Et il y a le même coup difficilement acceptable que de l'argent public soit mis à la disposition des banques. Et il y a le même coup difficilement acceptable que de l'argent avec le même caractère que celui qui a servi à acheter la banque. Au 19<sup>e</sup> siècle, avant la crise, la politique d'Arville opposait déjà le hon usage de l'argent - l'économie qui sert à instrumenter l'échange pour acquiescer à des biens nécessaires - à usage illégitime - la spéculation qui consiste à faire de l'argent avec de l'argent et à poursuivre l'argent comme un fin en soi.

Il y a ensuite le sentiment assez ancien que, par nature, le profit bancaire est illégitime. Et il y a le même coup difficilement acceptable que de l'argent public soit mis à la disposition des banques. Et il y a le même coup difficilement acceptable que de l'argent avec le même caractère que celui qui a servi à acheter la banque. Au 19<sup>e</sup> siècle, avant la crise, la politique d'Arville opposait déjà le hon usage de l'argent - l'économie qui sert à instrumenter l'échange pour acquiescer à des biens nécessaires - à usage illégitime - la spéculation qui consiste à faire de l'argent avec de l'argent et à poursuivre l'argent comme un fin en soi.

Il y a ensuite le sentiment assez ancien que, par nature, le profit bancaire est illégitime. Et il y a le même coup difficilement acceptable que de l'argent public soit mis à la disposition des banques. Et il y a le même coup difficilement acceptable que de l'argent avec le même caractère que celui qui a servi à acheter la banque. Au 19<sup>e</sup> siècle, avant la crise, la politique d'Arville opposait déjà le hon usage de l'argent - l'économie qui sert à instrumenter l'échange pour acquiescer à des biens nécessaires - à usage illégitime - la spéculation qui consiste à faire de l'argent avec de l'argent et à poursuivre l'argent comme un fin en soi.

►►► « Le retour à un système financier quasi administré et régulé par un indépendant pas d'avoir sa loi d'une unité importante pour l'économie tout en ensemble », vient M. Coughand. « Le métier de l'Etat n'est pas de faire des prêts au secteur privé », ajoute Laurence Boone, chef économiste de Barclays Capital en France, pour que le risque serait de prêter des crédits peu rentables ou des clients insolvent. L'introduction d'un « biais politique » dans la distribution de crédits ne répond pas trop redouté par John Williams, spécialiste de la gouvernance d'entreprise pour le fonds de retraite des enseignants américains, TIAA-CREF, et président de Social, conseiller en relations avec les actionnaires. « Les périodes exceptionnelles requièrent des mesures exceptionnelles. Nous n'aurions pas le droit », dit Benjamin Quatrepoint, président de la Société des investisseurs américains, qui se dit « le secteur privé lui-même va pas maintenir un grand dialogue dans la question de ces établissements ».

►►► « Quand la Surde a nationalisé l'Etat pour avoir le droit de voter en isolant les mandats actifs et en retirant une unité d'intermédiation financière normale. Et il n'est pas possible de nationaliser totalement pour y parvenir ? Si les Etats occidentaux faisaient la même chose en même temps, cela compliquerait la mesure d'efficacité des banques », explique M<sup>me</sup> Boone. En revanche, elle met en avant le système « assistantiel » retenu par le Royaume-Uni, pour plafonner les pertes des banques sur leurs actifs compromis. L'Etat apporte sa garantie en échange d'une cotisation - éventuellement payée par la banque en actions - augmentée d'une franchise et d'une participation de 10 % aux pertes. Cela n'a d'ailleurs pas empêché l'Etat britannique de monter au capital des banques. L'important est que l'intervention de l'Etat ne se traduise pas par une socialisation des pertes et une privatisation des profits. **Adrien de Trocoul**

►►► « Le retour à un système financier quasi administré et régulé par un indépendant pas d'avoir sa loi d'une unité importante pour l'économie tout en ensemble », vient M. Coughand. « Le métier de l'Etat n'est pas de faire des prêts au secteur privé », ajoute Laurence Boone, chef économiste de Barclays Capital en France, pour que le risque serait de prêter des crédits peu rentables ou des clients insolvent. L'introduction d'un « biais politique » dans la distribution de crédits ne répond pas trop redouté par John Williams, spécialiste de la gouvernance d'entreprise pour le fonds de retraite des enseignants américains, TIAA-CREF, et président de Social, conseiller en relations avec les actionnaires. « Les périodes exceptionnelles requièrent des mesures exceptionnelles. Nous n'aurions pas le droit », dit Benjamin Quatrepoint, président de la Société des investisseurs américains, qui se dit « le secteur privé lui-même va pas maintenir un grand dialogue dans la question de ces établissements ».

## La relative bonne santé des établissements français n'augure pas de leur avenir

La FRANCE devra-t-elle se porter la tête dans le sable et continuer de soutenir son système bancaire ? Un point de vue strictement français, la résilience des banques françaises à la crise laisse à penser que non. A l'exception, notable de Dexia (31 milliards d'euros de pertes en 2008), se sont avérés en argente fin 2008 par les Etats français et belges ainsi que des Caisses d'épargne et des Banques populaires, plombes par leur filiale Natixis (2 milliards d'euros de pertes) et les autres non floués par l'Etat, le secteur bancaire a réussi à maintenir à flot dans la tempête. Les résultats de l'année 2008 portent évidemment les stigmates de la crise. Mais dans un paysage dévasté où les actifs à zéro ont gagné à être, comme le dit le numéro 1 mondial Citigroup, déclassée à presque 40 %, et les actifs Royal Bank of Scotland (RBS), champion mondial toutes catégories de pertes (près de 50 milliards d'euros), les trois premiers groupes bancaires de France se paient le luxe d'afficher de confortables profits. 11 milliards d'euros pour BNP Paribas, le sixième meilleur résultat au monde, 2,4 milliards pour le Crédit agricole et 1,2 milliard pour la Société générale, pourtant en chute libre au début d'année par affaire Kerviel. Cependant, alors que les mauvaises nouvelles macroéconomiques s'accroissent et que l'économie française vient officiellement d'entrer en récession, ces bons résultats nous agacent pas de la même manière. Le débat du secteur financier américain, qui a été de traduire par une perte record dans l'histoire du pays (le milliard de dollars) et 150 milliards de dollars sur les marchés financiers, nous fait réfléchir. Les Etats Unis devraient se résoudre à « sauver Lehman », du nom de cette banque américaine mise en faillite le 15 septembre 2008 par la administration Bush, et dont la chute a aggrégé la crise ?

►►► « Le retour à un système financier quasi administré et régulé par un indépendant pas d'avoir sa loi d'une unité importante pour l'économie tout en ensemble », vient M. Coughand. « Le métier de l'Etat n'est pas de faire des prêts au secteur privé », ajoute Laurence Boone, chef économiste de Barclays Capital en France, pour que le risque serait de prêter des crédits peu rentables ou des clients insolvent. L'introduction d'un « biais politique » dans la distribution de crédits ne répond pas trop redouté par John Williams, spécialiste de la gouvernance d'entreprise pour le fonds de retraite des enseignants américains, TIAA-CREF, et président de Social, conseiller en relations avec les actionnaires. « Les périodes exceptionnelles requièrent des mesures exceptionnelles. Nous n'aurions pas le droit », dit Benjamin Quatrepoint, président de la Société des investisseurs américains, qui se dit « le secteur privé lui-même va pas maintenir un grand dialogue dans la question de ces établissements ».

►►► « Quand la Surde a nationalisé l'Etat pour avoir le droit de voter en isolant les mandats actifs et en retirant une unité d'intermédiation financière normale. Et il n'est pas possible de nationaliser totalement pour y parvenir ? Si les Etats occidentaux faisaient la même chose en même temps, cela compliquerait la mesure d'efficacité des banques », explique M<sup>me</sup> Boone. En revanche, elle met en avant le système « assistantiel » retenu par le Royaume-Uni, pour plafonner les pertes des banques sur leurs actifs compromis. L'Etat apporte sa garantie en échange d'une cotisation - éventuellement payée par la banque en actions - augmentée d'une franchise et d'une participation de 10 % aux pertes. Cela n'a d'ailleurs pas empêché l'Etat britannique de monter au capital des banques. L'important est que l'intervention de l'Etat ne se traduise pas par une socialisation des pertes et une privatisation des profits. **Adrien de Trocoul**

►►► « Le retour à un système financier quasi administré et régulé par un indépendant pas d'avoir sa loi d'une unité importante pour l'économie tout en ensemble », vient M. Coughand. « Le métier de l'Etat n'est pas de faire des prêts au secteur privé », ajoute Laurence Boone, chef économiste de Barclays Capital en France, pour que le risque serait de prêter des crédits peu rentables ou des clients insolvent. L'introduction d'un « biais politique » dans la distribution de crédits ne répond pas trop redouté par John Williams, spécialiste de la gouvernance d'entreprise pour le fonds de retraite des enseignants américains, TIAA-CREF, et président de Social, conseiller en relations avec les actionnaires. « Les périodes exceptionnelles requièrent des mesures exceptionnelles. Nous n'aurions pas le droit », dit Benjamin Quatrepoint, président de la Société des investisseurs américains, qui se dit « le secteur privé lui-même va pas maintenir un grand dialogue dans la question de ces établissements ».

## Mark Thomä, président du directoire, explique comment Norisko a cru de 600 % sur le marché français de la sécurité industrielle en quatre ans « Notre groupe est détenu à 100 % par une association professionnelle »

Propos recueillis par Isabelle Rey-Lefebvre

**L**a société Norisko est la filiale française du groupe allemand Debra, le numéro trois mondial d'un marché peu connu du grand public, la sécurité industrielle. **Votre chiffre d'affaires a été passé de 160 millions d'euros en 2004 à 250 millions d'euros en 2008. Comment s'explique une telle progression ?**

La quête de sécurité est loin d'être achevée, puisqu'on déplore encore, en France, 1,4 million d'accidents du travail (en 2006) et 2 000 accidents technologiques par an. Quant aux malheurs dans la construction, elle's coutent 10 % de son chiffre d'affaires au secteur du bâtiment, soit 10 milliards d'euros par an. La France compte aussi 555 000 installations classées, c'est à dire des entreprises qui présentent un risque pour l'environnement. Nous en contrôlons chaque année quelque 245 000. Notre rôle est d'éviter les accidents et de préserver la santé des travailleurs et des usagers. Nous réalisons des audits techniques, nous visitons usages par la réglementation.

« Notre maison mère est une structure originale, qui ne reverse aucun dividende »

dans de multiples domaines. Nous contrôlons par exemple le bon ancrage des échafaudages et des grues de chantier. Lors de la grande tempête de début 2009 dans le Sud-Ouest, aucune des grues des 500 chantiers contrôlés par Norisko n'est tombée. Nous avons décidé de renforcer la sécurité à la suite de l'accident de Toul survenu en 1996, lorsqu'une grue était tombée sur une école. Nous contrôlons aussi les ascenseurs, les escaliers mécaniques, les installations thermiques de climatisation. Les équipements sensibles ou de haute précision, comme la grande roue de Pékin. Nous sommes aussi chargés de la vérification des remorques mécaniques dans dix-sept des vingt premières stations françaises de ski.

Pour les exemples de clients industriels, nous réalisons des mesures de déviation, par exemple d'ambianche sur les lieux de travail, de présence de champs électromagnétiques ou de radiographies pour analyser la corrosion des matériaux.

**Le marché du diagnostic des installations a-t-il été développé en France. Est-ce vous présent sur ce secteur ?**

Nous réalisons tous les diagnostics immobiliers - amiante, termites.

### Trois grands acteurs européens

La société SGS Numéro 1 mondial avec un chiffre d'affaires 2008 de 3,25 milliards d'euros, en hausse de 17,7 % sur un an. La famille von Ferrer, actionnaires à 25 %, et IFIL, investisseurs à 54 % (holding de la famille Agnelli) à hauteur de 15 %. Coté à la Bourse de Zurich. SGS emploie 2 000 personnes en France et 53 000 dans le monde.

Le Français Bureau Veritas Numéro 2 avec un chiffre d'affaires

de 2 549 milliards d'euros en 2008, en hausse de 23 %. Coté à la Bourse de Paris. Ce groupe compte plus de 40 000 collaborateurs. Son actionnaire principal est la société d'investissements Wendel.

Nous sommes en effet issus de la association professionnelle des Industriels, créée en 1983 pour préserver

les performances énergétiques, électriques, présence de plomb, mesure de Carrez. Nous délivrons aussi, dans un marché qui se développe à toute allure, des certificats de conformité de pompes à chaleur et sommes devenus le numéro un français pour cette activité. Nous contrôlons également les bâtiments sur les normes d'accessibilité des personnes handicapées, l'isolation acoustique et thermique, le respect des règles sismiques, la solidité des ouvrages. **Votre société présente une histoire et une structure plutôt originale au sein du secteur de la sécurité industrielle.**

Nous sommes en effet issus de la association professionnelle des Industriels, créée en 1983 pour préserver

les ouvriers des accidents du travail, et rapidement en comité d'utilité publique. **(La première proposition de loi établit une responsabilité pénale dans les accidents du travail et est présentée en mai 1882. Elle ne sera votée qu'en 1898.)** Nous

avons donc fêté nos 125 ans en 2008. En 1969, l'association a créé une société, ALF Services. En 1986, après de graves difficultés financières, les salariés rachètent cette société, qui prendra le nom de

LES ACTIVITÉS d'inspection de mesure et de certification, tant dans les domaines de l'hygiène que de la sécurité, l'environnement, la construction et l'industrie, représentent un chiffre d'affaires mondial estimé à 35 milliards d'euros, en croissance de 5 % par an. La réglementation ne fait que se renforcer dans ces domaines, tandis que les organismes publics délégués de plus en plus souvent ces missions à des sociétés privées. Depuis 2005, la France a ainsi confié au secteur privé le contrôle des poids lourds, initialement réalisé par les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DIRE), et Debra, la maison mère de Norisko, en a déjà la moitié. Les entreprises elles-mêmes externalisent couram-

ment leurs missions d'hygiène, de sécurité de l'environnement, voire de maintenance de leurs équipements industriels.

**Nouvelles réglementations**

Le marché français, dominé par Veritas, Apave et Debra, Norisko est rattaché par Debra, une société allemande basée à Stuttgart dont l'histoire est très proche de la notre, puisqu'elle a démarré en 1945 comme association indépendante de professionnels dont

Norisko en 2003. En 2005, Norisko a racheté par Debra, une société allemande basée à Stuttgart dont l'histoire est très proche de la notre, puisqu'elle a démarré en 1945 comme association indépendante de professionnels dont

de documents que le vendeur doit parfois produire (amiante, termites, plomb, installations de gaz, mesurage Carrez, etc.). La liste n'est pas close car en 2013 devendra

obligatoire un certificat sur le fonctionnement des appareils autonomes (les fosses septiques). Il est aussi question d'un « diagnostic mercurie » un champion qui attaque le bois et provoque de graves dégâts sur le littoral nord. Avec, chaque année, 600 000 à 700 000 transactions et environ 1,2 million de locations, le marché du diagnostic s'annonçait prometteur. Il était évalué, en 2007, à 360 millions d'euros, un chiffre qui ne pouvait, a priori, que croître avec les nouvelles obligations. Ce nouveau marché a suscité la création de milliers d'entreprises, notamment des réseaux de fran-

- Parcours**
- 1993 Mark Thomä rejoint Alkatel comme analyste financier.
  - 1996 Il devient directeur administratif et financier de Debra International.
  - 1999 Il est nommé président du directeur de Debra France.
  - 2006 Il devient président du directeur de Norisko.

vacation était de contrôler la sécurité des camions et véhicules utilitaires. Debra, qui s'est implantée en France à partir de 1985, est aujourd'hui le premier réseau de contrôle technique automobile en France et en Europe. Elle a multiplié par trois son chiffre d'affaires en douze ans, passant de 600 millions d'euros en 1996, à 1,6 milliard d'euros en 2008. Debra est une société anonyme qui reste détenue à 100 % par une association de professionnels, composée de 30 000 membres, professionnels du transport routier de l'industrie. C'est une structure originale, qui ne reverse aucun dividende, tout le résultat est réinvesti dans son développement et se trouve, de ce fait, non « opacifié ». C'est aussi le seul grand acteur du secteur qui n'est pas coté.

**Avez-vous des ambitions internationales ?**

Oui. Outre la France et l'Allemagne, nous sommes déjà présents en Afrique du Sud, en Pologne, en Turquie, en Algérie, en Espagne et plus récemment, en Finlande. Le 31 décembre 2008, nous avons en effet acheté une société finlandaise, Polar-test, qui fait du contrôle dans le nucléaire. Cela élargit notre compétence et notre rayonnement géographique. Fin décembre 2008, nous avons également racheté une société marocaine basée à Casablanca, Experte, avec laquelle nous travaillons depuis vingt ans, et qui fait du contrôle de construction. Cela nous ouvre les portes de l'Afrique du Maroc, du Mali, ou du BTP est en forte croissance. J-6 000 Maroc en 2008.

## Un marché du diagnostic en pleine expansion

CE LA GARRON PARIS POUR LE MONDE

